

Séance du : 10 mars 2010

Nombre de Membres		
Au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

L'an deux mil dix et le dix mars, vingt et une heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALEGRET Christian, 1^{er} adjoint au maire.

Date de Convocation

4.03.2010

Présents : Mrs ALEGRET Christian, LEGRAND Clément, LAPORTE Christophe, PAILHAS Michel, FERRER Alain, DUCASSE Christophe.

Mmes CARRERE Annie, LOISELLE Elodie, GESTAIN Josiane, BERTHIER Aline.

Date d'affichage

4.03.2010

Absents excusés : Mrs DEBAT Serge IRIGOYEN Bruno DHUGUES Jean –Louis.

Secrétaire : URRICARIET Cécile.

Objet de La Délibération : projet de l'école

L'étude du projet de la 4^{ème} classe, confiée par délibération du 15/02/2010 à l'atelier Saint Laurent est présentée en séance, selon deux variantes :

1. Projet A :

- Création de la 4^{ème} classe dans l'actuelle salle de repos (salle de motricité)
- Transfert de la salle de repos dans le préau actuel
- Couverture de la cour pour réalisation d'un préau
- Redistribution de la circulation (couloirs)
- Création de sanitaires supplémentaires, et de rangement
- Création d'un bureau.

2. Projet B :

- Création de la 4^{ème} classe par construction nouvelle dans le prolongement, à l'est
- Création d'un patio entre la structure existante et la 4^{ème} classe
- Redistribution de la circulation (couloirs)
- Création de sanitaires supplémentaires
- Création d'un bureau

Le projet A s'élève à un montant estimé à 92 000 €HT ; le projet B à 145 000 €HT.

Outre le dépassement important du projet B par rapport au budget prévu, ce projet ne donne pas satisfaction. La commission propose donc le projet A, précisant qu'il sera demandé à l'architecte de se rapprocher au mieux du budget prévu de 80 000 €HT.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le projet A, et demande à la commission bâtiment de confier à l'architecte la réalisation de l'avant projet définitif, le plus rapidement possible.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois, et an ci-dessus.
Certifié conforme, au registre des délibérations signé par les membres présents
Le Maire,